



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2024

Présents :

Florence VILNAT, Éric ADER, Muriel FROMANGER, Marc-Andrew GORR, Véronique POIRIER, Daphné PERROT, Aurélie ROIG, Nicolas PRUD'HOMME (arrivé à 19h14), Patrice THILLIEZ

Absents : FONTAINE Serge (procuration VILNAT Florence)

Absent non excusée : CHABRILLAT Laurent, SAUVE Guillaume, MOUSSET Charlène, KULIK François,

Mme VILNAT Florence, Adjointe au Maire préside ce conseil municipal.

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 18h08, elle a été levée à 19h19.

Secrétaire de séance : DAVID Christelle

1. APPEL NOMINATIF DES PARTICIPANTS

2. APPROBATION DU PRÉCÉDENT CR DU CONSEIL MUNICIPAL

3. DÉLIBÉRATIONS :

- Droit de préemption sur un terrain situé à Cocherel
- Recensement de la commune en janvier 2025 : agents recenseurs et coordinatrice

4. CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL

1. APPEL NOMINATIF DES PARTICIPANTS

2. APPROBATION DU PRÉCÉDENT CR DU CONSEIL MUNICIPAL

Contre 0

Abstention 1

Pour 8

Dont 1 procuration

3. DÉLIBÉRATIONS

- Droit de préemption sur un terrain situé à Cocherel : parcelle AE 174
-



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

Les membres du Conseil Municipal sont donc sollicités pour autoriser Monsieur le Maire, Serge FONTAINE, le droit de préempter sur la parcelle AE 174 et faire toutes les démarches à ce sujet et en particulier à signer l'acte de vente notarié pour un montant de 600€.

Contre	0	Abstention	0	Pour	9
--------	---	------------	---	------	---

Dont 1 procuration

Mme Vilnat explique que vu l'emplacement de cette parcelle, cela permet d'avoir une extension avec d'autres parcelles appartenant déjà à la commune et qui sont dans la continuité de ce terrain. Que cela empêcherait aussi que le verger actuel ne soit pas entretenu ni qu'une petite cabane soit mise en place.

- Recensement de la commune en janvier 2025 : agents recenseurs et coordinatrice

Arrivée de Mr Prud'homme Nicolas

Mme Vilnat informe qu'un recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. Et dans ce cadre, trois coordonnateurs ont été recrutés :

Mesdames LEMERCIER & BOULARD et Mr BARDOUX

L'INSEE verse la somme de 2335 € à diviser en trois parts égales, entre les 3 agents recenseurs et la commune fait un complément de 6€ pour arriver à un montant de 780€ chacun.

Madame FROMANGER Muriel, Conseillère Municipale, sera la coordonnatrice.

Contre	0	Abstention	0	Pour	10
--------	---	------------	---	------	----

Dont 1 procuration

La coordonnatrice se verra versée une indemnité d'un montant de 780 € par la Mairie. Mme Vilnat explique que Mr le Maire souhaite accorder ce montant en raison du travail important que réalise Mme Fromanger pour ce travail.



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

Une rubrique dans le quoi de neuf de décembre est prévue avec la photo des agents recenseurs et toutes les informations nécessaires.

4. CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président de la séance clôture le Conseil Municipal, la séance est levée à 19h19.